

# Les territoires Savoie

Architecture et environnement

## LE CAUE, CONFORTÉ DANS SES MISSIONS



© BRUNO FOURNIER

Une avancée en ossature bois sur pilotis assure l'extension de la salle polyvalente Saint-Pierre-de-Genebroz : un bel exemple de partenariat entre une commune et le CAUE

**De nouvelles dispositions législatives invitent la maîtrise d'ouvrage à recourir à son conseil et reconnaissent son rôle de formation des élus. D'autre part, dans le cadre de la reconquête de la biodiversité, ses compétences liées au paysage sont augmentées.**

Une fois n'est pas coutume, l'assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Savoie s'est tenue dans la petite commune de Saint-Pierre-de-Genebroz. Située entre le massif de la Chartreuse et le lac d'Aiguebelette, cette dernière tire son appellation du genévrier, qui y pousse en abondance. C'est d'ailleurs le nom « Les Genévriers » qui a été donné à la salle polyvalente, dont la visite a été programmée en début d'après-midi, commentée par le maire Alexandre Doglioni. Cette salle fournit un bel exemple de partenariat entre la commune et le CAUE, auquel il a été fait appel en 2012 pour élaborer un pré-projet et le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. L'objectif était alors de réaliser une extension permettant d'accueillir une population croissante. L'architecte Jean-Paul Faure a décidé d'orienter le projet vers une architecture contemporaine,

apportant une image dynamique au village. Une avancée en ossature bois sur pilotis a permis de dégager une large ouverture de cet équipement public sur le paysage environnant remarquable : elle contribue aujourd'hui à l'intégrer pleinement dans le territoire, tout en lui associant confort et accessibilité.

Cette visite constituait une bonne introduction à l'AG du CAUE, au cours de laquelle la présidente Annick Cressens et sa directrice Florence Fombonne-Rouvier ont présenté l'activité et les comptes 2016 ainsi que le programme d'actions et le budget 2017, avant de procéder au renouvellement des six membres élus par l'assemblée pour une durée de trois ans. L'an dernier, 215 adhérents ont contribué à la reconnaissance de la pertinence et de la qualité des services rendus par le CAUE de Savoie. 36 % des activités du CAUE ont été dédiés au conseil aux collectivités locales, qui a

ainsi mobilisé le plus fortement l'équipe.

### Au plus près du terrain

Une présence au plus près des élus et du terrain demeure l'atout majeur de la structure. Malgré une équipe réduite, les 71 missions conduites en 2016 attestent de cette proximité auprès des communes et communautés de communes, qui a donné lieu à trente conventions d'accompagnement. Plusieurs exemples ont été donnés au cours de l'assemblée, présentés par les intervenants suivants : Jean-Luc Penna, maire de Séz ; Marc Givry, architecte de la maison des associations « la Savoyarde » ; Olivier Rognard, ex-président de la communauté de communes ; Sandrine Perrin, élue à Serrières, sur des équipements sportifs en Chautagne ; Anthony Perrin, chargé de mission à La Motte-Servolex, qui a effectué

un retour d'expériences « nature en ville » ; Lionel Berger, principal du collège Ernest Perrier de la Bathie, à Ugine, qui a présenté le projet pédagogique Erasmus +... D'autre part, neuf cycles de formations ont été organisés à destination des élus et des professionnels.

L'année 2016 aura été également marquée, pour l'ensemble des CAUE, par de nouvelles évolutions législatives. Elles sont venues conforter leur rôle et leurs missions, définis par la loi sur l'architecture de 1977. Il s'agit d'une part de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), qui invite la maîtrise d'ouvrage à recourir au conseil des CAUE et reconnaît leur mission de formation des élus, et d'autre part de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui accentue l'ensemble de leurs compétences liées au paysage.

Bruno Fournier